

1e Circonscription Ouest
JEAN JUVENTIN
Remplaçant JOHN TEARIKI



2e Circonscription Est
MACO TEVANE
Remplaçant FRANCIS SANFORD

Polynésie Française
Elections législatives Mars 1978

UNION DE LA MAJORITÉ

ÉLECTRICES, ÉLECTEURS

Dans quelques jours la Polynésie aura, pour la première fois de son histoire, deux députés. Tous ceux qui se sont unis pour obtenir le nouveau statut se rassemblent à nouveau et présentent à vos suffrages des candidats qui incarneront leur programme de gouvernement.

Fidèles aux promesses de la Majorité, les deux leaders : Francis SANFORD et John TEARIKI proposent à vos suffrages des hommes qui se présentent pour la première fois à des élections législatives. Ils sont soutenus par la Majorité de l'Assemblée Territoriale. Rompus aux affaires locales, ils connaissent bien les problèmes de notre pays. Francis SANFORD et John TEARIKI apportent leur caution morale et leur expérience en s'inscrivant comme leurs suppléants.

Le nouveau statut donne aux parlementaires un rôle plus important que par le passé. Ils doivent donc être les représentants authentiques de la Polynésie Française au sein de l'Assemblée Nationale et non pas être localement les partisans d'une formation politique métropolitaine. Rôle plus important par les interventions directes auprès des ministères techniques, les propositions de lois mieux adaptées à notre pays et souhaitées par l'Assemblée Territoriale. Toutes ces interventions pourront se faire en liaison avec le Sénateur issu lui-même de la Majorité.

Il est ainsi évident que nos nouveaux députés ne seront efficaces dans leur action en faveur du développement économique et social de la Polynésie Française que s'ils sont en relation constante avec l'Assemblée Territoriale et le Conseil de Gouvernement.

Ces deux instances organisent la rénovation profonde du Territoire dans le cadre de notre programme économique, social et culturel énoncé en Mai 1977.

L'économie, c'est la production, l'exportation, la distribution, la vente de produits locaux. C'est l'aide à l'investissement local, la recherche d'investissement extérieurs, le plein emploi, les liaisons intérinsulaires et internationales, le tourisme, la maitrise de l'énergie, l'exploitation des ressources de la terre et de l'océan...

Le social, c'est le droit au travail, la santé la protection des travailleurs, l'enseignement, l'égalité de tous face aux droits et aux charges, la jeunesse, les sports...

Le culturel, c'est la formation professionnelle, la promotion des activités traditionnelles de notre pays et l'éveil de nos populations au monde et à la pensée moderne.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que tous nos représentants au Parlement fassent partie de la Majorité que vous avez élue.

Rappelons que les actions que postule ce programme peuvent se réaliser en accord avec l'État au titre de conventions auxquelles les parlementaires doivent être étroitement associés.

Ensemble, nous avons obtenu notre nouveau statut.
Ensemble, nous donnerons à notre pays l'avenir auquel les Polynésiens aspirent.

Porinetia Farani
Ma'itira'a depute-ava'e mati 1978

AMUIRA'A NO TE PAE RAHI

E te mau **vahine** e te mau **tane ma'iti** no Porinetia e ! Ia ora na. Ei te **Aroha o te Atua** tatou pa'atoa i teie farereira'a e tia'i.

I te 12 no mati nei e tupu ai te ma'itira'a «Député» i te fenua nei.

No te taime matamua i roto i te a'amu o to tatou nei fenua **e ma'iti tatou** e **piti ti'a no tatou** i roto i te Apo'ora a te mau «Député».
Inaha, mai ta tatou i fa'aro'o e i ite **ua tuhahia o Porinetia i na tuha'a e piti nei**, oia ho'i :

1) - **Te tuha'a To oa-o-te-ra** (o te **tuha'a ho'e** ia - mai Papeete e moti i Teahupo'o - o Moorea-Maiao - te mau motu Raro mata'i e to te tuha'a pae).

2) - **Te tuha'a Hitia'a-o-te-ra**(o te **tuha'a piti** ia - mai Pira'e e moti i Tautira - te mau motu Tuamotu e Ma'areva ma e te mau motu Nu'uhiva ma).

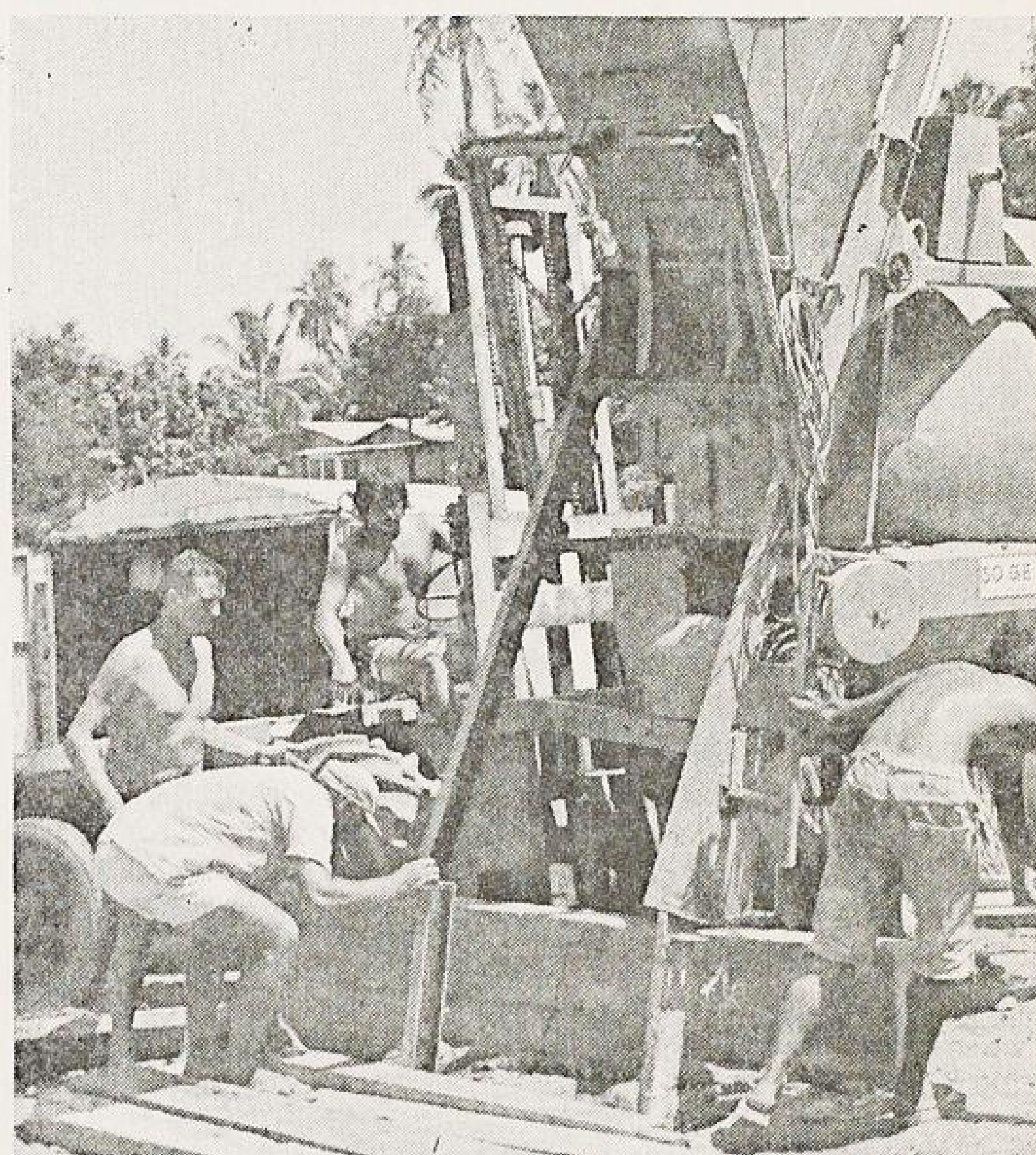
E ma'iti te huira'atira o na tuha'a nei i te ho'e Député no ratou.

E ma'itira'a faufa'a mau a ia teie no to tatou fenua.

No reira, **mai ta te taho'era'a i horo'a mai i te puai e i te manuia** i roto i te mau ma'itira'a i ma'iri aenei e **a roa'a mai ai ta tatou papa ture api**, i teie mahana, te tupu nei a e **te vai noa nei a taua taho'era'a ra**, no te **fa'aoti nehenehe e hope roa ra'a** i ta tatou ohipa rahi i ha'amata e i amo mai.

A taio i te tu'atira'a i te api hope'a







NOS OBJECTIFS

— **Au niveau de la production**
— Développement des productions agricoles et animales :
— Réforestation de protection et de production :
— Organisation et développement de la pêche hauturière et lagunaire et création d'industries :
— Promotion et développement de l'aquiculture et de la perliculture :
— Exploitation des océans :
— Développement et réequilibrage des activités touristiques et organisation de meilleures liaisons aériennes :
— Création et mise en place d'industries alimentaires de transformation et de traitement :
— Promotion de l'artisanat.

Au niveau des infrastructures
— Maîtrise par le Territoire des sources et de la distribution d'énergies :
— Exploitation d'énergies nouvelles :
— Amélioration des équipements du Territoire (routes, ports, aérodromes, télécommunications, liaisons interinsulaires...)
— Aménagement du Territoire - infrasturcture touristique - urbanisation - aménagement rural...)
— Recherche hydrogéologique - dessalinisation de l'eau de mer.

Au niveau du Social
— Amélioration des moyens du Service de santé :
— Développement de l'éducation par la multiplication des écoles, la formation des maîtres, l'enseignement préprofessionnel et professionnel, l'enseignement Spécialisé...
— Développement des activités culturelles et sportives :
— Création d'emplois :
— Revalorisation du S M I G :
— Protection du travailleur et de sa famille :
— Protection sociale des agriculteurs, pêcheurs et artisans :
— Régime de retraite complémentaire :
— Développement de l'habitat social ;
— Protection de l'environnement :
— Sauvegarde et protection du patrimoine culturel :
— Amélioration de la sécurité du citoyen.

NOS MOYENS

— Réforme générale de la fiscalité ;
— Encouragement aux investissements ;
— Recherches des moyens de financement :
— Restructuration des services et des Corps intermédiaires ;
— Conventions avec l'État, des organismes publics, internationaux et avec le secteur privé.

LA POPULATION POLYNÉSIENNE EST DÉFENDUE PAR LA MAJORITÉ A TAHITI, ELLE DOIT ÊTRE DÉFENDUE PAR LA MÊME MAJORITÉ A PARIS.
POUR CELA
VOTEZ JEAN JUVENTIN ET JOHN TEARIKI (OUEST),
MACO TEVANE ET FRANCIS SANFORD (EST)